



COMMUNE
D'ESCUROLLES

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 07 février 2025 à 19 heures 00 minutes
Salle du Conseil Municipal - Mairie

Présents :

M. BECHONNET Bertrand, Mme CAFFE Séverine, Mme DEMAY Laëtitia, M. GAUME Philippe, M. GUILLARD Yohann, M. MARTINAT Christian, M. MECHIN Sébastien, Mme MORELLO Floriane, M. MORET Philippe, M. RAMBERT Jacques, M. ROUMIER Vincent, Mme VAUDIERE Lucie

Procuration(s) :

M. CHARNET Alain donne pouvoir à M. GUILLARD Yohann, Mme CHAULIEU Lynn donne pouvoir à M. BECHONNET Bertrand, M. ELZEARD DE SAINT SYLVESTRE Fabrice donne pouvoir à M. MORET Philippe

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. CHARNET Alain, Mme CHAULIEU Lynn, M. ELZEARD DE SAINT SYLVESTRE Fabrice

Secrétaire de séance : Mme VAUDIERE Lucie

Président de séance : M. BECHONNET Bertrand

1 - APPROBATION DU PV de la séance du 06/01/2024

Lecture du procès-verbal de la séance du 06 janvier 2025. Approbation du compte-rendu à l'unanimité des membres présents à cette séance.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Projet d'installation relais téléphonie

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la société Axians souhaite implanter pour la société ATC une antenne de téléphonie mobile au lieu dit La chapelle sur la parcelle ZL111.

Une convention doit être conclue pour une durée de 12 ans. De sa date d'entrée en vigueur, au-delà de ce terme, elle sera tacitement prorogée par période successives de 6 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes les autorisations nécessaires à la réalisation du projet qui sera soumis à l'obtention des autorisations d'urbanisme.

Le dossier d'information est consultable en Mairie.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 13, Contre : 1, Abstention : 1)

3 - Convention d'adhésion au service de médecine préventive.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'obligation pour la commune de disposer d'un service de médecine préventive auprès du Centre de gestion de l'Allier. **Il indique que les modalités de tarification du service de médecine préventive ont évolué et qu'**afin d'ajuster la tarification au coût du service, les visites ne seront plus facturées à l'unité, une cotisation sera versée par les structures adhérentes au service. **Un taux de 0.20% sera appliqué à la masse salariale** (base identique à la cotisation obligatoire de 0.59%) à compter du 1er janvier 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal:

- Décident d'adhérer au service de médecine préventive développée par le Centre de Gestion,
- Acceptent les conditions d'adhésion au service de médecine préventive décrites dans la convention annexée à la présente délibération;
- Autorisent M. le Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la prestation de médecine préventive

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Cotisation annuelle IFI03

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de l'adhésion à l'institut de Formation Interprofessionnel de l'Allier (IFI03) et le versement d'une cotisation de 46€ par apprenti domicilié dans la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Accepte cette adhésion et le versement d'une cotisation de : 46 x 3 : 138€ pour l'année 2025 correspondant aux 3 apprentis domiciliés dans la commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Demande de subvention DETR pour la construction d'équipements communaux / Place de la Loue

Vu le Code général des collectivités territoriales;

M. le Maire:

- **EXPOSE** au Conseil Municipal que, suite à l'installation de plusieurs petits producteurs locaux Place de la Loue pour de la vente directe chaque vendredi, il serait judicieux de construire des abris couverts en cas d'intempéries.
- **INDIQUE** que ce projet peut être éligible à une subvention DETR (dotation des territoires ruraux) au titre de la construction d'équipements communaux,
- **PRECISE** que la demande est évaluée sur la base du devis de l'entreprise la moins disante soit: l'entreprise GRIFFET pour un montant de 19 739.37 € H.T

Après en avoir délibéré;

Le Conseil municipal,

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise GRIFFET pour un montant de 19 739.37€ HT
- **DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2025;
- **APPROUVE** le plan de financement,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée,
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget investissement 2025

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 11, Contre : 2, Abstention : 2)

6 - Demande de subvention DETR au titre de l'amélioration de la sécurité routière.

M. le Maire:

- **EXPOSE** au Conseil Municipal les diverses plaintes déposées auprès de la Mairie concernant la vitesse excessive dans le hameau de Banelle ainsi que les résultats de l'enquête menée auprès des riverains sur la nécessité de l'installation de ralentisseurs.
 - **RAPPELLE** que ce projet peut être éligible à une subvention DETR (dotation des territoires ruraux) au titre de l'amélioration de la sécurité routière.
 - **PRECISE** que la demande est évaluée sur la base du devis de l'entreprise la moins disante soit: l'entreprise ADN pour un montant de 8500€ H.T
- Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant l'installation de ralentisseurs au hameau de Banelle, Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de présenter la demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2025,

- **APPROUVE** le plan de financement,
- **S'ENGAGE** à financer l'opération et **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget investissement 2025
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou devis nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 12, Contre : 1, Abstention : 2)

7 - Demande de subvention DETR pour l'installation d'une citerne souple

Vu le Code général des collectivités territoriales;

M. le Maire:

- **EXPOSE** au Conseil Municipal que, pour mener à bien le projet d'installation de la centrale photovoltaïque route de Saulzet, il est indispensable d'installer une citerne souple (précaunisation SDIS03)
- **INDIQUE** que ce projet peut être éligible à une subvention DETR (dotation des territoires ruraux) au titre de la construction d'équipements communaux,
- **PRECISE** que la demande est évaluée sur la base du devis de l'entreprise la moins disante soit: l'entreprise Luc FAURE pour un montant de 3 951.50 € H.T soit 4 741.80 € TTC. (terrassement-pose et fourniture de la citerne).

Après en avoir délibéré;

Le Conseil municipal,

- **DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2025;
- **APPROUVE** le plan de financement,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée,
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget investissement 2025

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Remboursement sinistre regard Ecole

Suite à la transmission des pièces définitives concernant le sinistre sur le regard électrique de l'école communale, la compagnie d'assurance COSTE FERMON a envoyé le chèque d'indemnisation finale d'un montant de 1 728€.

M. le Maire précise que ce montant correspond intégralement à la facture des réparations effectuées par l'entreprise REOLON.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité, le chèque de remboursement d'un montant de 1728€ et autorise M. le Maire à encaisser ce chèque de la compagnie d'assurance Coste Fermon.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Questions diverses:

Devis Activeille: Suite à l'acceptation du devis Activeille, pour l'alarme de la mairie, lors de la réunion de conseil du 10/01/2025, le contrat avec Verisure a été résilié. Suite à cela, Verisure a fait une contre-proposition au même tarif que Activielle. Le devis ayant été accepté et les démarches ayant été faites, nous conservons Activeille.

Poste d'accueil à l'agence postale: L'agent d'accueil, qui est en poste à l'agence postale, pour une durée de 13h par semaine, a demandé une diminution de son temps de travail pour aller sur un autre poste à Naves. Soit une diminution hebdomadaire de 6h30. Il est difficile d'envisager de trouver un nouvel agent pour une durée de 6h30 par semaine pour ce poste. Le sujet sera évoqué avec l'agent d'ici le prochain conseil.

Vente de la boulangerie: Pour ne pas voir la dernière boulangerie d'Escurolles se perdre, la commune a décidé de contacter l'EPF (Etablissement Public Foncier) pour une éventuelle acquisition de cette boulangerie.

Création d'une nouvelle classe dans le RPI: Le rectorat a envoyé un courrier stipulant la possibilité d'une ouverture de classe supplémentaire au vu des effectifs futurs. Le SIVOS doit établir le lieu d'ouverture.

Dommmages ouvrages de l'école: Des problèmes d'humidité à l'école ont été rapportés. Une entreprise est venue faire une expertise et selon eux, ce problème d'humidité viendrait de la ventilation. Le conseil envisage une contre-expertise.

Travaux chemins: Un devis va être fait pour le nettoyage des fossés en direction de Banelle, ainsi que pour le curage des fossés et le rebouchage des trous des chemins.

Végétalisation du bourg: L'ATDA propose de planter 5 arbres du côté de la Petite Epicerie et 3 du côté de la boulangerie dans la rue du marché. Le Conseil Départemental subventionne un forfait par arbre. Un devis pour des rangées de haies et de noyers a été demandé à 4 entreprises pour le long des chemins, avec la participation des chasseurs.

Association Galaté: Galatée (chantiers d'insertion) prépare les plannings de travaux que nous leur avons proposés: parapet pont du Mayet d'Ecole, vestiaires du foot, fond de camp. Ils sont notamment intéressés par les travaux d'intérieur pour les jours de mauvais temps.

Le Secrétaire de séance,

Fait à ESCUROLLES
Le Maire,

